

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-09 : Marché public de prestations de services _ Marché à procédure adaptée _ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boîte à Malices » pour l'année 2025 _ attribution du lot 1 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que le marché, décomposé en deux lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 24 janvier 2025 à 17h00,

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot n°1 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver : du lundi 24 février au vendredi 7 mars, au sein de l'école du Pradou à Taulignan ;
- vacances de printemps : du lundi 21 avril au vendredi 2 mai, au sein de l'école du Pradou à Taulignan ;
- vacances d'été : du lundi 7 juillet au vendredi 22 août, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan ;
- vacances d'automne : du lundi 20 au vendredi 31 octobre, au sein de l'école du Pradou à Taulignan.

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public de prestations de services relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » _ Lot n°1 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230), pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver : du lundi 24 février au vendredi 7 mars, au sein de l'école du Pradou à Taulignan,
- vacances de printemps : du lundi 21 avril au vendredi 2 mai, au sein de l'école du Pradou à Taulignan,
- vacances d'été : du lundi 7 juillet au vendredi 22 août, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances d'automne : du lundi 20 au vendredi 31 octobre, au sein de l'école du Pradou à Taulignan

avec la société AUTOCARS DU PETIT NICE, 5 rue de Vernejoul à Nyons (26110), étant précisé que l'offre retenue s'établit aux tarifs TTC, conformément à l'acte d'engagement, ci-annexé :

- Trajets journaliers :

Trajets « aller » en matinée et/ou trajets « retour » en soirée selon le circuit communiqué par la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

Tarif d'un trajet pour un bus de 16 places : 140,00 euros HT soit 154,00 euros TTC (TVA de 10%).

Tarif d'un trajet pour un bus de 59 places : 160,00 euros HT soit 176,00 euros TTC (TVA de 10%).

- Trajets pour se rendre à une activité, faire une sortie hors des locaux de l'accueil de loisirs..., au départ de Grignan (Ecole Emile Loubet) durant les vacances d'été ou de Taulignan (Ecole du Pradou) durant les vacances d'hiver, de printemps et d'automne : Tarif à l'heure par temps de trajet :

Bus 16 places environ : 25,00 euros HT soit 27,50 euros TTC.

Bus 59 places environ : 25,00 euros HT soit 27,50 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 11 février 2025

Le Président,

Pierre-André VALAYER

